

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MARS 2025

N° VILLE_2025DL036

Date de convocation : 21 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : ALLIADE HABITAT - CHEMIN DE GRANGE BLANCHE - VILLA CORBATIS - Subvention

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEQUENG, Sylvie DOMER, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Benoit ERACLAS, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Michel COMOLI

Excusés / pouvoirs : Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Thierry HAON), Nathalie RENE (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Christophe MALMAZET (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Ghislaine ARCARO (donne pouvoir à Benoit ERACLAS)

Absents : Alexandre DIOT, Sandra GAUSSUIN-PISKULA

Secrétaires de séance : Marie THIOLAS, Benoit ERACLAS

Rapporteur : Eddie BREVALLE

Vu la décision n° 2024-105-7 du 5 novembre 2024 de la Métropole Grand Lyon accordant une subvention à ALLIADE HABITAT relative au financement de 20 logements sociaux (11 PLUS et 9 PLAI) sis 1-9 Chemin de grange blanche, Villa Corbatis nord, à Corbas,

Vu la décision n° 2024-106-7 du 5 novembre 2024 de la Métropole Grand Lyon accordant une subvention à ALLIADE HABITAT relative au financement de 6 logements sociaux (3 PLUS et 3 PLAI) sis 6-8 Chemin de grange blanche, Villa Corbatis sud, à Corbas,

Considérant la demande d'ALLIADE HABITAT qui par courrier en date du 25 novembre 2024, a sollicité la commune pour obtenir une subvention pour financer son opération d'acquisition en VEFA de 26 logements réalisés auprès du promoteur Diagonal

Considérant le besoin de logements sociaux sur le territoire communal,

Considérant que les subventions peuvent être déduites des prélèvements annuels imposés par la loi SRU,

Il est proposé au conseil municipal d'accorder :

- une subvention pour financer 20 logements (11 PLUS et 9 PLAI) sis 1-9 Chemin de grange blanche, Villa Corbatis nord, à Corbas, d'un montant maximum de 47 380,20 € (1 353,72 m² à 35 €/m²).
- une subvention pour financer 6 logements (3 PLUS et 3 PLAI) sis 6-8 Chemin de grange blanche, Villa Corbatis sud, à Corbas, d'un montant maximum de 13 484,80 € (385,28 m² à 35 €/m²).

Ces subventions seront versées selon les modalités définies ci-dessous :

- 40 % après signature de l'acte authentique d'acquisition,
- le solde sur présentation du (ou des) procès verbaux de réception des travaux.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 17 mars 2025,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCORDE** à ALLIADE HABITAT sis 173 avenue Jean Jaurès - 69364 Lyon cedex 07, deux subventions d'un montant maximum respectifs de 47 380,20 € et 13 484,80€;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents utiles pour ce faire ;
- **DIT** que ces subventions seront versées à 40 % après signature de l'acte authentique d'acquisition, et le solde sur présentation du (ou des) procès verbaux de réception des travaux ;
- **DIT** que la dépense sera imputée au budget principal de la ville.

Adopté à la majorité

Avec 5 Votes contre : Benoit ERACLAS, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO, Michel COMOLI

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 069-216902734-20250327-VILLE_2025DL036-DE

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,